

*Dans la foulée de l'adhésion récente du Canada au Traité sur le commerce des armes*

**La Cour fédérale du Canada est à nouveau invitée à annuler les licences pour l'exportation par le Canada de véhicules blindés en Arabie saoudite**

**Montréal, le 10 octobre 2019** – Dans la foulée de l'adhésion récente du Canada au *Traité sur le commerce des armes* qui est entrée en vigueur pour le Canada le 17 septembre 2019 et en poursuivant l'Opération Droits blindés initiée en 2016, le professeur Daniel Turp a déposé ce matin un nouvel Avis de demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale du Canada.

Dans cette demande, le professeur Turp invite notamment la Cour à rendre une ordonnance enjoignant la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland à annuler les licences d'exportation existantes autorisant l'exportation d'armes et d'équipement militaire en Arabie saoudite. Il y a lieu de rappeler que l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, Stéphane Dion, avait délivré le 6 avril 2016 six licences autorisant l'exportation de Véhicules blindés légers (VBL) ainsi que de systèmes d'armes, pièces de rechange et données techniques connexes à la Saudi National Guard (« SANG ») en vue de l'exécution d'un contrat conclu en 2014 entre la Corporation commerciale canadienne (« CCC ») et la SANG.

Depuis que ces licences ont été délivrées, de multiples citoyens et citoyennes ainsi que des organisations non gouvernementales, comme l'ont fait récemment Amnistie internationale, les Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, l'Institut Rideau, Oxfam Québec et Project Ploughshares, ont demandé leur annulation de ces licences, notamment en raison de l'utilisation possible par l'Arabie saoudite de ces VBL dans le cadre du conflit au Yémen.

Mais, comme son prédécesseur, la ministre Freeland a constamment refusé d'annuler ces licences alors que « [d]u mois de mars 2015 à juin 2018, le conflit a fait au moins 16 706 victimes civiles, dont 6 475 tués le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avait « établi qu'au moins 7 292 civils (dont au moins 1 959 enfants et 880 femmes) et 11 630 civils blessés (dont 2 575 enfants et 1 256 femmes) au Yémen avaient été directement touchés par le conflit armé entre mars 2015 (quand il a commencé ce suivi) et juin 2019 ».

« En vertu de la *Loi sur les exportations et importations*, telle que modifiée récemment pour permettre au Canada d'adhérer au *Traité sur le commerce des armes*, la ministre des Affaires étrangères aurait dû annuler les licences d'exporter qui permettent de continuer l'exportation des VBL en cours de fabrication à l'usine de General Dynamics Land Systems Canada à London en Ontario. Il existe en effet des risques sérieux que ces armes soient utilisés pour commettre de violations du droit international humanitaire, du droit international relatif aux droits de l'homme et de graves actes de violence sexiste ou de violence grave contre les femmes et les enfants », a déclaré le professeur Turp.

L'Opération « Droits blindés », a été lancée en 2016 par le professeur Turp et a bénéficié de l'appui de trois générations d'étudiants et d'étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Les citoyens et citoyennes ainsi que les organisations non gouvernementales peuvent s'associer à cette opération en exprimant leur appui via le site Facebook de l'opération à l'adresse <https://www.facebook.com/droitsblindes>.

-30-

Pour renseignements :  
Daniel Turp, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal  
(514) 343-6118  
[daniel.turp@umontreal.ca](mailto:daniel.turp@umontreal.ca)